

## Droits des travailleurs

### Ce document vous expliquera :

1. Quel est le salaire minimum en Grèce par la loi ?
2. Quels sont les différents contrats que l'on peut vous demander de signer ?
3. Combien d'impôts devrez-vous payer ?
4. Que se passe-t-il si vous êtes malade ?

Lorsque vous êtes employé, la loi grecque vous garantit les mêmes droits qu'à tous les citoyens grecs.

### Salaire minimum

Si vous travaillez plus de 40 heures par semaine, le salaire minimum en Grèce est de :

- » 586,08 euros par mois si vous avez plus de 25 ans
- » 510,95 euros par mois si vous avez moins de 25 ans

Il s'agit du montant **brut** que vous recevez. Des impôts seront déduits.

### Quel sera le montant de mes impôts ?

Le montant de votre impôt dépend d'un certain nombre de facteurs :

- » Votre statut d'époux(se), et si votre conjoint est salarié
- » Votre revenu mensuel
- » Vos autres sources de revenus, y compris les emplois secondaires
- » Certains éléments de votre patrimoine

Les impôts seront déduits par votre employeur.

### Droits aux congés

La loi grecque donne droit à 1,66 jour de congés payés par mois pour les contrats à temps plein (les congés payés sont réduits pour les contrats à temps partiel).

Ce chiffre est susceptible d'augmenter après une certaine période. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

### Prime

Selon la loi, toute personne employée en Grèce a droit à une rémunération équivalente à 14 mois tous les 12 mois travaillés.

Cette tradition est connue sous le nom de « primes ». Les paiements supplémentaires sont inclus dans votre salaire à des moments importants de l'année, comme suit :

1. Vous obtenez un mois de salaire supplémentaire en décembre pour les vacances de Noël. C'est ce que l'on appelle la « prime de Noël ».
2. Vous recevez un demi-mois de salaire à Pâques (en mars/avril). C'est ce que l'on appelle la « prime de Pâques ».
3. Vous recevez un demi-mois de salaire en juillet pour la période des vacances : c'est la « prime de vacances ».

Veuillez noter que si vous ne travaillez pas pendant une année complète, vos primes seront calculées proportionnellement au temps travaillé.

## Congés maladie

Lorsque vous êtes en congés maladie, votre employeur est tenu par la loi de vous payer des indemnités.

Pendant les 3 premiers jours de congés maladie, vous avez droit à 50 % de votre salaire journalier. Il est laissé à la discrétion de votre employeur de vous payer plus de 50 % de votre salaire par jour.

Si vous êtes malade pendant plus de 3 jours, vous devez passer par le système national de santé grec pour être payé. Le montant que vous recevrez dépendra de votre situation personnelle.

## Assurance maladie

Avant de commencer à travailler, vous devriez avoir obtenu un numéro AMKA. (Vous trouverez plus d'informations sur la façon d'obtenir un numéro AMKA ici).

Un numéro AMKA est un numéro d'assurance maladie qui vous permet d'accéder au système de santé grec (appelé IKA).

Une fois que vous avez votre numéro AMKA et que vous travaillez, vous pouvez consulter un médecin privé et être soigné gratuitement. Les soins gratuits n'étant disponibles qu'auprès des médecins collaborant avec l'IKA, assurez-vous de vérifier que c'est le cas du médecin que vous voulez consulter.

Votre numéro AMKA vous assure également un accès gratuit aux médicaments.

## Retraites

Les retraites en Grèce sont payées par les cotisations à la sécurité sociale qui sont prélevées sur votre salaire.

Les retraites fonctionnent selon un système de timbres.

Lorsque vous travaillez à temps plein en Grèce, vous accumulez 25 timbres par mois. Ces timbres sont accumulés tout au long de votre vie professionnelle, jusqu'à ce que vous

atteigniez l'âge minimum de la retraite et le nombre minimum de timbres.

C'est à votre employeur de gérer vos timbres lorsque vous commencez à travailler.

## Licenciement

Vos indemnités de licenciement diffèrent selon votre type de contrat.

### Contrat à durée déterminée

Un contrat à durée déterminée est un contrat pour lequel une date de fin est spécifiée. Sa durée varie généralement de 1 à 6 mois.

Si vous êtes en contrat à durée déterminée, il est particulièrement difficile pour votre employeur de vous licencier avant la date de fin de votre contrat.

Cependant, si votre employeur a des motifs sérieux de licenciement (vol, harcèlement sexuel ou travail sous l'influence de drogues / alcool), il peut vous licencier sans compensation.

Tout motif de licenciement doit être pleinement documenté par l'employeur.

Si vous avez été licencié, vous pouvez vous rendre à l'inspection du travail (Epitheorisi Ergasias) et expliquer votre situation. Ce service est gratuit.

Si l'inspection du travail estime que vous avez été licencié de manière abusive, elle peut organiser une audience privée entre vous et votre ancien employeur.

### Contrat à durée indéterminée

Si vous être en contrat à durée indéterminée, vous pouvez être licencié à la discrétion de votre employeur.

Cependant, si vous travaillez pour le même employeur depuis plus d'un an dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, vous avez droit à des indemnités si vous êtes licencié.

Le montant de vos indemnités dépend de la durée de votre période d'emploi.

## Autres éléments utiles à savoir

1. Assurez-vous de toujours signer un contrat.
2. Demandez toujours un certificat d'embauche si vous n'en obtenez pas. La loi oblige les employeurs à en signer un au jour de l'embauche. L'employeur conserve une copie et vous conservez la vôtre.
3. Toutes les certifications que vous recevez d'un employeur doivent être estampillées du cachet de l'entreprise.
4. Une même organisation ne peut pas vous proposer un nombre illimité de contrats à durée déterminée. La loi prévoit qu'un contrat à durée déterminée ne peut être renouvelé que 3 fois. Au quatrième renouvellement, votre employeur est obligé de vous proposer un contrat à durée indéterminée.

**Source [refugee.info](http://refugee.info)**

---